

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 6 décembre 2023, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
 Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
 Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2
 Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
 Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
 Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
 Directeur général et Greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, monsieur Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2023;

2023-12-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2023

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance extraordinaire du 1er novembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023;

2023-12-141

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 8 novembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5 CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports –

5.2 MRC La Haute-Yamaska :

5.2.1 La trousse éducative Bien jeter, c'est bien joué!

5.2.2 Guide d'approvisionnement responsable en Entreprise – Un nouvel outil d'aide à la décision offert par Synergie Haute-Yamaska;;

5.2.3 Modification à la collecte des encombrants – Inscription pour obtenir le service;

5.2.4 Concours cultivez votre nature sauvage;

5.2.5 Paul Sarrazin conserve la préfecture de la MRC de la Haute-Yamaska;

5.2.6 Signature innovation – La Haute-Yamaska , c'est vélo;

5.3 MAMH;

5.3.1 Approbation du règlement d'emprunt 2023-169 concernant la phase 2 en distribution d'eau potable ;

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Avis de motion règlement de taxation 2024;

2023-12-142

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-170 CONCERNANT LA TAXATION 2024

AVIS DE MOTION est donné par **Monsieur Serge Blanchard** conseiller au **poste numéro 1** qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement sur la taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice 2024

Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil avant le dépôt de l'avis de motion.

6.2 Avis de motion règlement de tarification 2024;

2023-12-143

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-171 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2024

AVIS DE MOTION est donné par **Madame Normande Hébert** conseillère au **poste numéro 2** qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture un règlement sur la tarification des services municipaux pour l'exercice 2024

Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil avant le dépôt de l'avis de motion.

6.3 Bibliothèque de Waterloo – cotisation annuelle ;

2023-12-144

BIBLIOTHÈQUE DE WATERLOO – COTISATION ANNUELLE

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte l'entente proposée par la Bibliothèque Publique de Waterloo pour l'année 2024 afin d'offrir la gratuité aux résidents de Warden moyennant un coût de 400 \$

ADOPTÉE

6.4 Achat partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717 de la municipalité de Warden;

2023-12-145

ACHAT PARTIE DE LOT 3 987 716 ET PARTIE DE LOT 3 987 717 DE LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du Village de Warden adoptait une promesse d'achat d'une partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717 via sa résolution 2023-03-029;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRACIM volet 1 pour la construction d'un nouveau centre communautaire et hôtel de ville via sa résolution 2022-10-137;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden obtenait le 2 mai 2023 la confirmation par le ministère des Affaires municipales que sa demande d'aide financière au programme d'aide PRACIM avait été retenue et jugée prioritaire et que le taux d'aide estimé est de 75% et que ce taux pourrait être bonifié de 8% si le projet satisfait tous les critères d'une construction composée d'une structure en bois;

ATTENDU QUE l'achat d'une partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717 est nécessaire pour la vision future de la municipalité et pour garantir l'espace nécessaire à la construction d'un nouveau centre communautaire et hôtel de ville pour la municipalité du Village de Warden;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte la résolution d'achat d'une partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717 au coût de 7,491.51\$ pour une superficie de 1783.7 m2 ;

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden mandate le maire monsieur Philip Tétrault et le directeur général monsieur Robert Désilets à signé pour et au nom de la municipalité tous documents pertinents à l'achat d'une partie de lot 3 987 716 et partie de lot 3 987 717

ADOPTÉE

6.5 OBV Yamaska – demande de contribution financière – Station Survol Benthos;

2023-12-146

OBV YAMASKA – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – STATION SURVOL BENTHOS;

ATTENDU QUE l'organisme OBV Yamaska présentait à la municipalité du village de Warden via un courriel, une demande de contribution pour la pérennisation de leur station Survol Benthos installé dans la rivière Yamaska à la municipalité de Warden;

ATTENDU QUE la demande de contribution financière est de 1250 \$;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden après avoir pris connaissance de la présentation de l'organisme OBV Yamaska et aussi influencé par l'inflation des deux dernières années décline sa participation de contribution financière pour la station Survol Benthos;

ADOPTÉE

6.6 MRC Haute-Yamaska et FQM – Cybersécurité;

2023-12-147

MRC HAUTE-YAMASKA ET FQM – CYBERSÉCURITÉ;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoises des Municipalités a présenté aux municipalités de la MRC de la Haute-Yamaska une offre de service en cybersécurité;

ATTENDU QUE la correspondance reçue de La Fédération Québécoises des Municipalités a été présenté aux membres du conseil de la municipalité du village de Warden;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden après avoir pris connaissance de la documentation reçue de La Fédération Québécoises des Municipalités n'adhèrera pas au regroupement organisé par la MRC de la Haute-Yamaska et l'offre de service de la FQM en cybersécurité;

ADOPTÉE

6.7 IMPACT DE RUE -DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION EN TRAVAIL DE RUE;

2023-12-148

IMPACT DE RUE -DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION EN TRAVAIL DE RUE;

ATTENDU QUE l'organisme Impact de Rue a présenté une demande d'appui à sa demande d'aide financière au Fonds de Développement des Communautés de la MRC Haute-Yamaska concernant son projet d'unité mobile d'intervention en travail de rue;

ATTENDU QUE l'augmentation de l'itinérance et de sans abris dans les grandes villes sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska nécessite des actions pour aider, améliorer et gérer cette situation;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden appui l'organisme Impact de Rue Haute - Yamaska dans son projet d'unité mobile d'intervention en travail de rue et sa demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska .

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 NOVEMBRE 2023

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 novembre 2023 indiquant un solde aux livres de 47,604.83\$

2023-12-149

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 novembre 2023, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2023

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 novembre 2023 indique des revenus de 593,783.08 \$ et des dépenses de fonctionnement de 474,095.42 \$

7.3 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2023

2023-12-150

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2023

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 novembre 2023 totalisant 21 249.71 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	17,998.29 \$
Salaires nets payés	3,251.42 \$

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2023

2023-12-151

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2023

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 26 505.99 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 30 novembre 2023

nom	description	montant	total
2621-9709 Qué.Inc. Garage			
J.Parent	location entrepôt	229,95	
	location entrepôt	229,95	459,90
Goliath Div.Signalisation de l'Estrie Inc	signalisation	188,49	188,49
M.Bruno Delorme	pièce usine eau potable	22,77	22,77
M.Fernand Auclair	nettoyage des feuilles	150,00	150,00
Avizo Experts-Conseils	honoraire professionnel	1 149,75	
	honoraire professionnel	3 164,69	
	honoraire professionnel	2 058,05	6 372,49
FNX innov Inc.	honoraire professionnel	6 829,52	6 829,52
Daniel Roberge	déménagement classeur	107,56	107,56
Bertrand Ostiguy	déneigement	6 132,00	6 132,00
Comptoir Agricole de Waterloo	achat de chlore	137,74	137,74
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	192,00
ATLAS & CO	fourniture de bureau	19,97	
	fourniture de bureau	136,01	
	fourniture de bureau	62,40	
	fourniture de bureau	213,70	432,08
MRC La Haute-Yamaska	avis de mutation	15,00	
	quote-part ajustement	380,47	395,47
Hydro Québec	2020 ch.Jones	647,23	647,23
Bell	facturation mensuelle	83,13	83,13
Plomberie M.Bélangier et Fils Ltée	correction facturation	367,81	367,81
Vidéotron	internet eau potable	210,00	210,00
Sanivac Montréal	toilette chimique	183,96	
	toilette chimique	157,68	341,64
	prise en charge eau potable	2 156,73	
Aquatech			

	prise en charge eaux usées	367,95	2 524,68
DBR Informatique	soutien informatique	381,67	
	soutien informatique	271,63	653,30
Surplus Malouin Inc	divers quincailleries	6,88	
	divers quincailleries	29,85	
	divers quincailleries	4,45	41,18
Barbara Talbot	divers articles	19,55	
	divers articles	27,57	
	divers articles	9,48	56,60
Eurofins	analyse eaux usées	160,40	160,40
			26 505,99

ADOPTÉE

7.5 BONIFICATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EN COUR;

2023-12-152 BONIFICATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EN COUR;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden désire récompenser son directeur général pour le travail accompli au cours de l'année 2023 ;

Sur une proposition de : Monsieur Camille Guillaume
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accorde 2 jours de vacances à son directeur général en tant que reconnaissance et appréciation de son travail.

ADOPTÉE

7.6 Nouveau contrat de travail pour le directeur général;

2023-12-153 NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL;

ATTENDU QUE le contrat du directeur général arrive à échéance **au 31 décembre 2023;**

ATTENDU QU'une entente d'une durée de quatre mois se terminant le 25 avril 2024 avait été adopté via la résolution 2023-09-096 en septembre dernier;

ATTENDU QUE le directeur général a présenté une nouvelle offre de services afin de conclure une nouvelle entente;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente de seize mois débutant le 1^{er} janvier 2024 **viendra abrogée** l'entente adoptée en septembre dernier via la résolution 2023-09-096;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la nouvelle offre de services débutant le 1^{er} janvier 2024 présentée par son directeur général;

Sur la proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte la nouvelle offre de services présentée par son directeur général et conclut une nouvelle entente **d'une durée de seize mois se terminant le 24 avril 2025;**

QUE le Conseil de la municipalité autorise le maire, monsieur Philip Tétrault à signé pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente avec son directeur général;

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR NOVEMBRE 2023;

8.2 **DEMANDE D'AUGMENTATION DE FRAIS DE CONSTATS – COUR MUNICIPALE DE WATERLOO;**

2023-12-154

DEMANDE D'AUGMENTATION DE FRAIS DE CONSTATS – COUR MUNICIPALE DE WATERLOO;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient une Cour municipale qui dessert 10 municipalités;

ATTENDU QUE Les deux derniers exercices financiers ont accusé des déficits dus, entre-autres, aux décrets augmentant les revenus des juges, lesquels s'appliquent de façon rétroactive;

ATTENDU QUE Les frais reliés aux constats d'infraction sont régis par le ministère de la Justice et que ces frais n'augmentent pas au même rythme que les coûts d'opération des Cours municipales;

ATTENDU QU' Il serait opportun que les contrevenants assument une part accrue des services de Cours municipales, par le biais des contraventions émises.

En conséquence,
il est proposé par; Monsieur Serge Blanchard
et résolu à l'unanimité : Monsieur Guillaume Camille

Que le Conseil municipal demande au ministère de la Justice d'augmenter substantiellement les frais reliés aux constats d'infraction remis aux contrevenants.

Que la présente résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adopté

8.3 **PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU SERVICE INCENDIE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 ET PRÉSENTATION DU BUDGET INCENDIE DE LA VILLE DE WATERLOO;**

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le. procès-verbal réunion du service incendie du 1^{er} novembre 2023 et présentation du budget incendie de la ville de waterloo;

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'OPÉRATEUR DE L'USINE DES EAUX USÉES;

2023-12-155 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'OPÉRATEUR DE L'USINE DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2024;

ATTENDU QUE depuis janvier 2021 monsieur Paul Lussier agit à titre d'opérateur de l'usine des eaux usées. Monsieur Lussier est actuellement rémunéré à un taux de 23.00\$ / heure et d'un horaire de trois heures/semaine soit, le lundi, mercredi et vendredi;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden, accepte une augmentation du taux horaire de monsieur Paul Lussier au taux de 24.10\$ / heure à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

9.2 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024;

2023-12-156 AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024;

ATTENDU QUE depuis janvier 2022 monsieur Jean-Claude Beaumont agit à titre d'employé de voirie municipal. Monsieur Beaumont est actuellement rémunéré à un taux de 21.40\$ / heure;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden, accepte une augmentation du taux horaire de monsieur Jean-Claude Beaumont au taux de 22.45\$ / heure à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

9.3 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.3 RÉVISÉE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

2023-12-157

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.3 RÉVISÉE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

Il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 **1** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 **1** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

9.4 Octroi du contrat concernant la tonte de gazon des terrains de la municipalité pour l'année 2024;

2023-12-158 OCTROI DU CONTRAT CONCERNANT LA TONTE DE GAZON DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2024;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden utilise les services de monsieur Sylvain Veilleux depuis 8 ans déjà et en est très satisfaite;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Warden avait octroyé un contrat d'un an pour l'année 2023 via sa résolution 2023-05-064 à monsieur Sylvain Veilleux ;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé une offre de service d'un an seulement pour l'année 2024 à monsieur Sylvain Veilleux, compte tenu de l'instabilité des marchés de l'emploi et aussi pétrolier;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du Village de Warden octroie le contrat pour la tonte du gazon pour la saison 2024 à l'entreprise de monsieur Sylvain Veilleux au montant de 3,564.23 \$ taxes incluses.

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés pour l'entretien des terrains municipaux.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE POUR NOVEMBRE 2023;

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre 2023;

10.2 Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en lien avec la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-02 concernant le 6 rue du Moulin – lot 3 987 816 en zone A-4 ;

2023-12-159

RECOMMANDATION DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2023-02 CONCERNANT LE 6 RUE DU MOULIN – LOT 3 987 816 EN ZONE A-4 ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation portant le numéro DM-2023-02 concernant le - lot 3 987 816 a été déposé à l'inspectrice de la municipalité;

ATTENDU QUE la nature de la demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment agricole existant à une marge de recul avant de 11,10 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation vise à permettre à régulariser l'implantation de ce bâtiment;

ATTENDU QUE ce bâtiment possède un usage agricole;

ATTENDU QUE le CCU a tenu une séance de travail sur cette demande le 30 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le CCU recommande au Conseil de la municipalité du village de Warden, que cette dérogation mineure soit acceptée APRÈS SEULEMENT que les travaux d'harmonisation et d'uniformité de couleur du revêtement extérieur et du recouvrement de toiture du bâtiment concerné soient complétés et ceux-ci doivent être complétés avant le 1^{er} juin 2024. La résolution sera émise suite à une inspection des travaux d'harmonisation et d'uniformité de couleur de ce bâtiment par l'inspectrice en bâtiment et de l'environnement. Par la suite, le permis de l'agrandissement de ce bâtiment pourra être émis.

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden après avoir pris connaissance du procès-verbal et des recommandations du CCU suite à leur rencontre du 30 octobre dernier, accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) en lien avec **la demande de dérogation mineure** présentée par le propriétaire du lot 3 987 816 sur la rue du Moulin à Warden.

ADOPTÉE

10.3 Concordance au schéma d'aménagement de la MRC Haute-Yamaska ;

2023-12-160 CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC HAUTE-YAMASKA ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2019-317 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajouter des normes d'aménagement pour les voies d'accès cyclables situées à l'intérieur de l'aire " corridor récréotouristique " est entré en vigueur le 13 février 2019;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de la Haute-Yamaska doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QU' après l'entrée en vigueur du SADR, le conseil de la municipalité du village de Warden peut indiquer qu'elle n'a pas à modifier, pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement, l'un ou l'autre des plans et règlements suivants, soit son plan d'urbanisme, ses règlements de zonage, de lotissement et de construction, ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ainsi que son règlement 116 de (LAU), conformément aux dispositions de l'article 59.1 de ladite Loi;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska doit approuver, conformément à l'article 59.2 de la (LAU), la résolution adoptée en vertu de l'article 59.1 si le plan ou règlement qui en fait l'objet est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, ou la désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden est d'avis que son plan et ses règlements d'urbanisme concordent avec les objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de la Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden, indique à la MRC de la Haute-Yamaska qu'elle n'a pas à modifier, pour tenir compte de la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé, son plan d'urbanisme, ses règlements de zonage, de lotissement et de construction, ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ainsi que son règlement prévu à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article 59.1 de ladite Loi.

ADOPTÉE

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 TARIFICATION AUX CITOYENS POUR LES SERVICES DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY;

2023-12-161 TARIFICATION AUX CITOYENS POUR LES SERVICES DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden ne désire pas priver ces citoyens d'adhérer aux services de loisirs de la ville de Granby;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité du village de Warden a adhérer aux services des Loisirs de la ville de Granby et a choisi l'option du coût à la carte pour le renouvellement de son entente loisirs pour les années 224-25-26-27 et 2028 via sa résolution 2023-09-106;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion aux services de loisirs de la ville de Granby seront
de ; 175.00 \$ pour l'année 2024
183.75 \$ pour l'année 2025
192.94 \$ pour l'année 2026
202.58 \$ pour l'année 2027
212.71 \$ pour l'année 2028

Sur la proposition de :

Appuyé par :

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte **de payer 50\$ par adhésion** de ces citoyens aux services de loisirs de la ville de Granby pour la période **du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024** et que la **différence de 125\$ par adhésion sera facturée** à même le compte de taxes ou par une facture individuelle ou payée comptant lors de la demande de preuve de résidence..

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-162 LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19h54

ADOPTÉE

Adopter ce 10 janvier 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire